



## Le 6 octobre s'est tenue la deuxième journée de négociation officielle sur la rémunération et le statut des IADE de la FPH

Siégeaient les organisations membre du CSFPH (conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) soit CGT, FO, UNSA Santé & Sociaux, SUD et CFDT  
L'intersyndicale IADE reste Unie dans cette phase décisive du mouvement social IADE. UNSA, FO et CGT sont en lien constant avec le syndicat professionnel (SNIA)

### La veille était parvenue le projet final avant présentation au HCPP ( haut conseil des professions paramédicales)

Il signe une forte avancée de la reconnaissance légale des pratiques réelles des IADE

Entre autre, dans ce texte :

=> les IADE « n'appliquent » plus, sans marge de manœuvre, de simples protocoles mais dès lors que le patient a été évalué par le MAR qui aura déterminé la stratégie anesthésique et les objectifs à atteindre ils « pratiquent » l'anesthésie de façon autonome encadrée ( comme toute autonomie )  
Comme aujourd'hui, un MAR devra être présent sur le site

Ces changements ne sont pas que sémantiques. Ils ouvrent la voie au positionnement des IADE au moins à l'égal des futurs infirmiers de pratique avancée

A ce sujet le Ministère a annoncé qu'était programmée l'intégration de l'exercice IADE dans le cadre de la démarche de pratique avancée rejoignant enfin ainsi l'esprit qui était celui de l'ensemble des parlementaires lors du vote de l'Art. L. 4301-1 du code de la santé

Autre avancée, la définition d'un nouveau rôle dans le cadre de la gestion de la douleur postopératoire hors du plateau technique

### Pour le secteur de l'urgences pré-hospitalière rien n'est changé dans le décret et c'est déjà une très bonne nouvelle

En revanche est ajoutée pour les TIIH ( transports infirmiers inter hospitaliers ) l'exclusivité de compétence des IADE pour les transports de patients intubés, ventilés ou sédatisés

Ce nouveau domaine d'exercice et de compétence exclusif est le deuxième que les IA DE obtiennent depuis 1988

C'est donc alors qu'il y a quelques semaines encore, la profession voyait s'enclencher son apoptose, un renforcement des textes réglementaires qui enracinent les IADE comme les seuls paramédicaux spécialisés de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence pré hospitalière et des transports inter hospitaliers

Tout le monde s'accorde à dire que c'est notre exclusivité d'exercice qui a sauvé la profession ... la définition d'un nouveau domaine en exclusivité ne peut être sous-estimée

Il convient de souligner le total investissement de l'intégralité des organisations « MAR » à nos côtés .... Comme le fait que les Organisations d'Urgentistes ont su, par la voix de la seule organisation présente et parlant en leur nom, entrouvrir une porte qui s'était fermée.

Sur ce dernier sujet, une page semble donc tournée et les IADE, paramédicaux historiques des SAMU-SMUR qui ont bien compris l'indépendance nouvelle de la spécialité de médecine d'urgence, sauront être les collaborateurs précieux des Urgentistes dans les SAMU-SMUR et pour les TIH comme ils le sont depuis l'origine des SMUR pédiatriques pour les pédiatres

Ce texte sera présenté pour avis au HCPP ( haut conseil des professions paramédicales ) le 27 octobre ( cette instance a reçu les documents le 12 octobre ) ce qui prouve la volonté du ministère d'aller vite. Un passage en fin d'année devant l'académie de médecine ( d'où l'intérêt de travailler en bonne intelligence avec les organisations médicales, ce qui a pris un certain temps ) et au Conseil d'état suivra

Il est raisonnable de penser que le texte final sera publié au journal officiel en début d'année 2017 ou au début du printemps

Les bases d'une vraie reconnaissance réglementaires sont donc posées et la machine étant lancée, rien ne l'arrêtera plus

**Pour autant qu'en est-il de la reconnaissance financière et statutaire au sein de la FPH ( en n'oubliant pas les IADE des autres secteurs ) qui avec sa survie et son renforcement statutaire est la principale revendication de la profession ?**

**Le 6 octobre, lors de la deuxième réunion de négociation officielle, le ministère a soufflé le chaud et surtout le froid ce qui a donné au total une météo bien tourmentée sur la salle de réunion**

#### **LE CHAUD :**

- ⇒ Annonce de ce que les avancées concerneraient de façon équitable les IADE restés en actif et les « sédentaires » (le nouveau corps de 2010)
- ⇒ Maintien pour la nouvelle grille d'une architecture à deux grades sans quota ni ratio promu-promouvable (nous souhaitons cependant une grille unique et linéaire pour tous les **IADE « cliniciens »**)
- ⇒ Pas d'allongement de la carrière
- ⇒ Annonce d'une revalorisation indiciaire comme indemnitaire au-delà du PPCR sur la justification d'une nouvelle reconnaissance professionnelle et de missions supplémentaires portées par le nouveau décret
- ⇒ Reconnaissance d'une garde IADE paramédicale à l'instar de la garde médicale MAR ou Urgentiste

Et comme déjà dit intégration de l'exercice des IADE dans le cadre de la pratique avancée

#### **LE FROID :**

- ⇒ Chiffrage de l'augmentation indiciaire moyenne à 15 points d'indice (soit moins que la prime Bachelot en 2010) qui serait de plus répartie inégalement en ciblant les premiers échelons des 2 grades
- ⇒ L'Annonce « d'un plus » supplémentaire mais indéfini et par la voie indemnitaire (une prime nouvelle ou une augmentation de la prime IADE actuelle)
- ⇒ Un calendrier PPCR qui ne sera finalement pas avancé

## LE BROUILLARD :

- ⇒ Quid du nouveau corps promis ?
- ⇒ Quid de notre encadrement et du positionnement de nos cadres ?  
Mais aussi :
- ⇒ Quid de la pénibilité dont rappelons le seuls les fonctionnaires seront exclus ( à l'exception de ceux classés en actifs catégorie dont l'ensemble de la filière infirmière, pourtant exposée à de forts critères , a été la seule à être virée sans ménagement par Bachelot sans que le gouvernement actuel ne rectifie cette injustice )

Le ministère a pris acte de notre refus devant ce décevant embryon de propositions et a noté nos demandes et pistes pour trouver une solution

Un troisième rendez-vous a été fixé **le 27 Octobre 2016 à 9h30**

Nous ne perdrons pas de temps si les propositions étaient ce jour-là de la même teneur que celles du 6 octobre ou si certains marqueurs forts de nos demandes n'étaient pas compris et concrétisés

## AU FINAL :

- ⇒ Une besace vide ! :

le ministère **qui semble attendre de savoir de quoi les IADE sont capables** n'avait au fond rien à proposer sauf « 15 points d'indice » qui plus est « **en moyenne** » ce qui promet trop peu mais ouvre aussi la porte à tous les bidouillages possibles alors que l'IS IADE avait bien revendiqué un dispositif simple et lisible relevant seulement d'un glissement en bloc des indices vers le haut ET leur positionnement sur une grille unique pour les IADE « cliniciens » avec des bornages conformes au vrai A type

# C'EST EVIDEMMENT INACCEPTABLE !

C'est d'autant plus inacceptable que le ministère a reçu les propositions novatrices de l'IS IADE qui permettraient de faire tomber toutes les pseudo-difficultés ( en terme de comparabilité des corps ou de respect de la hiérarchie des grilles ) dont il prétend qu'elles s'opposeraient à la satisfaction des légitimes revendications des IADE

Alors que ce gouvernement stigmatise sans cesse les organisations syndicales quand il s'agit pour elles de ne pas accepter la dégradation des conditions de vie et d'exercice des professionnels comme de la qualité des soins donnés aux patients, le ministère se cache derrière des arguments de pure forme ancrées dans un total immobilisme et conservatisme ceci afin de ne pas offrir leur légitime dû aux IADE et de ne pas tenir ses engagements

## Pourtant, les IADE :

- ✓ **ont joué le jeu de la concertation et du dialogue**

- ✓ *ont pris le temps de renouer avec les organisations médicales, de faire des propositions novatrices et vertueuses pour l'économie du système de santé mais aussi positives pour nos patients*
- ✓ *ont travaillé en concertation pour obtenir un décret avec des avancées historiques et de nouvelles missions*

## **Aujourd'hui, les IADE :**

- ⇒ Sont régis par un décret dit « mission » unique pour une profession paramédicale
- ⇒ sont à bac plus 5 depuis plus de 45 ans, et sont ( avec les orthophonistes) les seuls paramédicaux gradués master ... mais ils sont rémunérés moins que beaucoup de BAC plus 3
- ⇒ sont en catégorie A de la FPH depuis le début du siècle mais bénéficient toujours d'une grille nommée avec mépris « petit a ». Grille réservée aux corps soignants à fort taux de féminisation et subissant de fortes sujétions
- ⇒ ont été reconnus dans la concertation sur l'exercice professionnel ouverte à l'initiative du ministère lui-même, comme des paramédicaux de pointe ayant une autonome spécifique exercée en parfaite harmonie avec les médecins
- ⇒ Ont accepté de nouvelles missions à haute responsabilité en pleine autonomie ...missions vecteurs d'importantes économies pour notre système de santé
- ⇒ ont vu la reconnaissance de la pénibilité de leur exercice volée par Mme Bachelot et jamais rendue par ce gouvernement
- ⇒ **sont pénalisés par des salaires sans lien avec leur niveau d'étude et de responsabilité. Salaires parfois inférieurs de plus de 700 à 900 euros mensuels par rapport à beaucoup d'autres professions à bac plus 5 (voir bac plus 3 ! ) des 3 fonctions publiques !**

**La France rémunère mal ses paramédicaux infirmiers comme le démontre le classement de l'OCDE de 2013 qui la place en queue de peloton des pays membres (entre la Slovaquie et la Hongrie)**

**Il est temps que ça change et que l'on parle AUSSI des paramédicaux. Nous ne devons pas vivre une troisième campagne électorale ou l'offre de soins et ses soignants seront passés sous silence et ou la santé sera abordée uniquement sous l'angle d'une « charge »**

***Il est temps pour les IADE de démontrer que s'ils peuvent concerter, négocier, dialoguer, construire, proposer***

***ils peuvent aussi, quand tout porte à croire qu'on se moque d'eux***

# **MOBILISER !**

L'IS IADE appelle donc les IADE à se mobiliser fortement le 8 novembre et à emmener avec eux un maximum de collègues des autres professions (filiale soins et autres professions de santé à bac plus 5 ) dans les manifestations régionales et à Paris

Une date nationale spécifique IADE sera proposée sous peu mais il est essentiel dans cette toute dernière ligne droite de notre long mouvement de se mobiliser fortement et sans réserve à chaque appel

Jusqu'à présent, l'IS IADE a économisé vos forces.

**LE GRAND RENDEZ-VOUS IADE, C'EST MAINTENANT !**

Il est temps dès aujourd'hui de tout donner avec force et conviction partout sur le territoire !

=> **Le 8 novembre dans vos régions ou à Paris**  
( cf : appel spécifique de l'IS IADE)

=> **A la future date de mobilisation nationale spécifique IADE qui suivra sous peu**

**Nous avons joué le jeu de la concertation, mais nous avons prévenu :**

**L'INJUSTICE EST FLAGRANTE ...**

***NOS DEMANDES SONT LEGITIMES ...***

**Nous ne lâcherons rien !**